

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 27 MARS 2018 – 19H00

Salle des fêtes – Chevrières

Membres présents : Michel BONNIER (Aveize), Catherine LOTTE, Michel VENET (Brussieu), Marie-Luce ARNOUX (Chambost-Longessaigne), Alain VIRICEL (suppléant - Chatelus), Norbert DUPEYRON (Chevrières), Philippe BONNIER (Coise), Jean Claude PICARD (Duerne), Patrice CARTERON (Grammond), Marcel BERNE (Grézieu le Marché), Nicolas MURE, Gilles CHAVEROT (Haute Rivoire), Fabrice BOUCHUT, Jean Michel CALVI (Larajasse), Isabelle GOUBIER (Les Halles), Bruno GOUJET (Longessaigne), François DUMONT (MARINGES), Philippe GARNIER (Meys), Marie-Charles JEANNE (Montromant), Bernard CHAVEROT (Montrottier), Jean Marc GOUTAGNY (Pomeys), Guy SAULNIER (Souzy), Daniel FOL (St Clément les Places), Jean-Louis CASSE (St Denis sur Coise), Christian RIVOIRE (St Genis l'Argentière), Pierre VARLIETTE (St Laurent de Chamousset), Régis CHAMBE, Nathalie FAYET, Michel BONNARD (St Martin en Haut), Jérôme BANINO, Agnès GRANGE, Bruno THIOLLIER (St Symphorien sur Coise), Pierre DUSSURGEY (Ste Catherine), Jean-Jacques VRAY (VIRICELLES), Hervé MICHEL (VIRIGNEUX)

Membres excusés : Marc BENES (Chatelus), Christiane BOUTEILLE (La Chapelle sur Coise – pouvoir donné à Marie-Luce ARNOUX), Véronique GILLOT (Montrottier – pouvoir donné à Bernard CHAVEROT), Yvette BRETONNIER (St Laurent de Chamousset – pouvoir donné à Pierre VARLIETTE), Monique CHARDON (St Martin en Haut), Sylvie THOUVENIN (St Symphorien sur Coise – pouvoir donné à Jérôme BANINO), Michel GUILLARME, Gérard VULPAS (Ste Foy l'Argentière), Bernard CHAZELLES (Villechenève),

Membres absents : Pascal FICHET (Brullioles),

FINANCES/ COMMANDE PUBLIQUE

Approbation des comptes de gestion 2017 pour l'ensemble des budgets

Le conseil communautaire,

- Vu les comptes de gestion dont la concordance des écritures avec les comptes administratifs a été validée par Mme THOLY, Comptable du Trésor,
- Considérant les différents éléments présentés et discutés,

A l'unanimité des membres présents,

APPROUVE les comptes de gestion 2017

Approbation des comptes administratifs 2017 pour l'ensemble des budgets

Le conseil communautaire,

- Vu les comptes administratifs 2017 portés à la connaissance des conseillers communautaires, validés par Mme THOLY, Comptable du Trésor,

• Considérant les différents éléments présentés et discutés,
Après que le Président ait quitté la salle de délibération,
A l'unanimité des membres présents,
APPROUVE les comptes administratifs 2017 avec leurs résultats tels que présentés

Approbation des 19 budgets primitifs (1 principal et 18 annexes) et affectations des résultats

Le conseil communautaire,

- Vu les propositions de budgets primitifs consolidées (1 principal et 18 budgets annexes) représentant avec les écritures d'ordre un montant total de 58,3 millions d'euros se répartissant pour 35 millions en fonctionnement et 23,3 millions en investissement.
- Considérant les différents éléments présentés et discutés,

A l'unanimité des membres présents,

APPROUVE les 19 budgets primitifs (principal et annexes) représentant un montant global de 58.364.657 €.

APPROUVE l'affectation des résultats telle que présentée.

Approbation des taux d'imposition pour 2018

Le conseil communautaire,

- Vu les taux appliqués en 2017 sur les 4 taxes (Taxe habitation, foncier bâti, foncier non bâti, contribution foncière économique),
- Considérant la proposition du Bureau d'appliquer une augmentation de 2 % sur ces 4 taxes pour l'exercice 2018,

A l'unanimité des membres présents moins une abstention

APPROUVE les taux des 4 taxes susmentionnées comme suit :

	Taux 2017 CCMDL	Taux 2018 approuvé
Taxe Habitation (TH)	7,86 %	8,02 %
Foncier Bâti (FB)	1,50 %	1,53 %
Foncier Non Bâti (FNB)	3,77 %	3,85 %
Contribution Foncière économique (CFE)	25,46 %	25,97 %

Correctif indemnités des élus

Le conseil communautaire,

- Vu la délibération du 30 janvier 2018 approuvant le taux des indemnités du Président et des Vice-Présidents, en application de l'article L.5211-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, soit respectivement 44,52 % et 19,02 %
- Vu les observations de la Préfecture et le nouveau calcul du taux maximum global à ne pas dépasser soit 290,70% pour être en conformité avec les textes en vigueur, et donnant un taux de 43,72 % de l'indice brut terminal de la fonction publique territoriale pour le Président et de 18,95 % de l'indice brut terminal pour les Vice-Présidents,

A l'unanimité des membres présents,

APPROUVE le versement d'une indemnité de fonction de

43,72 % de l'indice brut terminal de la fonction publique territoriale pour le Président

18,95 % de l'indice brut terminal de la fonction publique territoriale pour les Vice-Présidents

DELEGATIONS AU PRESIDENT

Mise à jour des délégations pour précision

Le conseil communautaire,

- Vu l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que le Président et le Bureau communautaire peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant

- Vu la délibération du 6 février 2017 approuvant les délégations donnée par le conseil au président
- Considérant qu'il convient après 1 an de fonctionnement de préciser certaines délégations dont l'augmentation du montant de la délégation au Président pour la commande publique, la passant de 90.000 € à 120.000 €.

A l'unanimité des membres présents,

APPROUVE les diverses délégations données au Président par le conseil telles que précisées en annexe

SOLIDARITES ACTIVES – PETITE ENFANCE

Approbation avances de subvention aux associations à caractère social

Le conseil communautaire,

- Vu la politique sociale et petite enfance s'appuyant sur des associations du territoire œuvrant dans ce domaine,
- Vu les conventions d'objectifs et de moyens précisant les modalités du partenariat et les financements afférents,
- Considérant que les échéances des dites conventions sont arrivées à terme et que la commission Solidarités actives / Enfance travaille actuellement à l'élaboration de nouveaux contrats tenant compte notamment des évolutions des objectifs ou du projet social,
- Considérant la demande de versement d'un acompte 2018 sollicitée par trois associations qui doivent assurer des salaires et afin de ne pas les mettre en difficulté financière,

A l'unanimité des membres présents,

APPROUVE le versement d'un acompte sur la subvention 2018 pour les associations suivantes :

- les Relais d'Assistants Maternelles Le Gamin / La Gamine d'un montant de 10.000 € pour chacune des deux structures, à verser début avril et 10.000 € également fin juin au vu des actuelles conventions,
- l'ADMR des Hauts du Lyonnais d'un montant de 12.500 € à verser début avril,
- l'ETAIS d'un montant de 5.000 € à verser début avril.

ECONOMIE

ZA Grange Eglise 2 (St Symphorien s/Coise) : demande de subvention DETR

Le conseil communautaire,

- Vu la demande foncière actuelle des entreprises en vue de leur implantation sur nos zones d'activités pour permettre un développement de leur activité dans des conditions favorables,
- Vu la délibération du 19 décembre 2017 autorisant l'acquisition de diverses parcelles en prolongation de la zone d'activités de Grange Eglise et constituant ainsi une nouvelle zone intitulé « ZA Grange Eglise 2 »,
- Vu le marché passé avec le Bureau d'Etudes « Réalités environnement » mandaté pour travailler sur l'aménagement de cette nouvelle zone,
- Vu la nécessité de solliciter une subvention DETR 2018 afin de conforter la faisabilité de ce projet et de proposer aux entreprises un prix attractif,
- Considérant le coût estimatif de cette opération (1.635.000 €),

A l'unanimité des membres présents,

APPROUVE la demande de subvention DETR, au titre de l'exercice 2018, d'un montant de 250.000 € soit 15 % du montant estimatif de l'opération.

ZA Le Plomb (Pomeys) : convention à passer avec la commune de Pomeys pour intervention SYDER pour raccordement gaz et électricité

Le conseil communautaire,

- Considérant la nécessité de de travaux relatifs au raccordement HTA et BT à la zone d'activités Le Plomb à Pomeys,
- Considérant qu'en l'état actuel des statuts, les communes rurales adhérentes au SYDER bénéficient d'un abattement de 40 % sur les travaux d'extension du réseau électrique,

- Considérant qu'en conséquence la commune de Pomeys a demandé au SYDER de réaliser ces travaux, charge à la Communauté de communes de lui rembourser le reste à charge,
- Vu le projet de convention à passer entre la commune de Pomeys et la CCMDL fixant les modalités de ce remboursement,

A l'unanimité des membres présents,

APPROUVE la convention à passer avec la commune de Pomeys prévoyant le remboursement de la somme de 4.391,52 €, liés aux travaux de raccordement Gaz et Electricité sur la ZA Le Plomb, effectués par le SYDER et payés par ladite commune,.

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention à intervenir avec la commune de Pomeys fixant les modalités de remboursement.

Nouvelle répartition de la subvention allouée à l'association « Bien plus qu'un Bureau »

Le conseil communautaire,

- Vu la mise en place d'un espace de coworking par l'association « Bien plus qu'un bureau » pour lequel un financement Leader a été sollicité et un cofinancement CCMDL a été alloué à ce projet, pour des dépenses d'investissement,
- Considérant la nécessité de développer l'animation du lieu, l'offre de services et la communication de cet espace de coworking,
- Vu la demande de réaffectation partielle de la subvention vers des dépenses d'animation de 10 ateliers ou conférences et vers 38h d'assistance administrative commerciale et de gestion ainsi que des dépenses liées au recrutement d'un stagiaire d'une école de communication,
- Vu l'approbation du Comité de Pilotage Leader pour cette réaffectation de l'aide financière apportée à cette structure avec une répartition en investissement et en fonctionnement,

A l'unanimité des membres présents,

APPROUVE le nouveau plan de financement ci-après, lié à la subvention Leader et au cofinancement CCMDL accordés à l'association « Bien plus qu'un bureau » dans le cadre de la mise en place de son espace de coworking

		Demande de subvention initiale (validée en conseil de communauté d'octobre 2017)	Avenant à la demande de subvention
Dépenses	Montant des dépenses d'investissement (TTC)	11 570.15	6 913.57
	Montant des dépenses de fonctionnement TTC)	0	4 656.58
Financements	Demande de subvention Leader	7 404.88	7 404.88
	Demande de subvention Communauté de communes des Monts du Lyonnais	1 851.24	1 851.24

AUTORISE Monsieur le Président à signer l'avenant à la demande de subvention pour acter cette nouvelle répartition de l'aide allouée, en investissement et en fonctionnement.

TOURISME

Approbation statuts de l'Office du tourisme Intercommunautaire (OTI)

Le conseil communautaire,

- Vu la délibération du conseil communautaire en date du 25 avril 2017 approuvant le principe de création d'un Office de Tourisme Intercommunautaire à l'échelle des territoires des Monts et coteaux du Lyonnais (5 communautés de communes) dont le démarrage est programmé au 1^{er} juillet 2018,
- Considérant que 3 Communautés de communes (CC Monts du Lyonnais, Pays Mornantais et Vallée du Garon) sont d'accord sur le principe de constituer un OTI.
- Vu la délibération du conseil communautaire en date du 28 novembre 2017 approuvant
 - le projet de création d'une association chargée de porter l'OTI

- la plateforme de marque des Monts du Lyonnais
- le plan d'actions

- Vu le projet de statuts de l'association,

A l'unanimité des membres présents,

APPROUVE le projet de statuts de l'association chargée de porter l'OTI, ci-annexé.

DECHETS

Convention avec la CCFE pour la mise à disposition d'un agent en 2017 pour le transport des déchets

Le conseil communautaire,

- Considérant la mise à disposition d'un agent titulaire du permis super lourd de la CCFE, pour pallier, dans l'urgence, l'absence de plusieurs agents de la CCMDL en raison des congés annuels et congés maladie, pour effectuer le transport des déchets ménagers et assimilés vers les sites de traitement de Roche la Molière et de Firminy,
- Considérant qu'il convient de régulariser le coût de cette mise à disposition par le biais d'une convention fixant le remboursement à intervenir au profit de la CCFE,

A l'unanimité des membres présents,

APPROUVE la convention avec la CCFE fixant les modalités et le coût de remboursement liés à la mise à disposition d'un agent de la CCFE auprès de la CCMDL, pour le service déchets,

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention à intervenir.

RESSOURCES HUMAINES

Conditions de rémunération de stagiaires pour des durées supérieures à 2 mois

Le conseil communautaire,

- Considérant les travaux de la commission voirie faisant apparaître la nécessité de disposer sur le SIG d'une numérisation de toutes les voiries des 32 communes de la CCMDL,
- Considérant qu'il convient pour mener à bien cette mission sur 2018 de faire appel à des étudiants (licence pro ou master 1) recrutés pour des stages sont d'une durée de 3 à 5 mois,
- Vu la loi n°2014-788 du 10 juillet 2014 art 1 prévoyant que tout stage d'étudiants d'enseignement supérieur et d'une durée supérieur à 2 mois doit être gratifié,
- Vu la proposition de gratification des stagiaires, conforme à la réglementation, à hauteur de 15 % du plafond de la Sécurité Sociale,

A l'unanimité des membres présents,

APPROUVE le recrutement de plusieurs stagiaires pour effectuer la numérisation des voiries des 32 communes de la CCMDL,

APPROUVE le montant de gratification tel que susdit.

Le Président
Régis CHAMBE

